

Peut-on anaphoriser le complémentaire d'un ensemble?\*

Francis Corblin  
 Université Rennes 2  
 et URA 1028 CNRS

Un quantifieur  $Q$  dans une structure  $Q A B$  est généralement considéré comme une relation entre les deux ensembles  $A$  et  $B$ . (Cf. Werterstahl (1994) pour une synthèse); considérons plus particulièrement trois ensembles:

MAXSET: l'ensemble des  $A$  du domaine de quantification pertinent  
 REFSET: l'ensemble des  $A$  qui vérifient la propriété  $B$   
 COMPSET: l'ensemble des  $A$  qui ne vérifient pas la propriété  $B$ .

Dans l'exemple (1) cela correspond à la partition suivante:  
 (1) Peu de députés ont assisté à la séance

MAXSET: l'ensemble des députés  
 REFSET: l'ensemble des députés assistant à la séance  
 COMPSET: l'ensemble des députés qui n'ont pas assisté à la séance.

Moxey et Sanford (1993: Chap. 4) font l'hypothèse suivante en matière de partition de la classe des quantifieurs: "Différents quantifieurs peuvent servir à attirer l'attention sur différents ensembles (...) notre idée est que face à une assertion, certains aspects du modèle vont dominer les autres dans le traitement; c'est-à-dire que certains éléments vont être le focus de l'attention, tandis que d'autres ne le seront pas. Dans le présent cas, la question est de savoir lequel des ensembles sera focalisé, et lequel ne le sera pas".

La notion de focus pertinente dans le cadre de cette discussion est celle qui est associée à l'accessibilité pour une référence pronomiale ultérieure.

Moxey et Sanford introduisent l'exemple suivant: <sup>1</sup>

---

\* Cet article est une version remaniée d'un article paru dans *Langages* sous le titre "Quantification et anaphore discursive: la référence aux complémentaires", *Langages* 123, pp 51-74. Il a bénéficié de nombreuses observations et suggestions lors de présentations orales dont je remercie ici les auteurs, tout particulièrement C. Beyssade, D. Sperber, H. Kamp, E. Keenan, J. Jayez, C. Vet.

- (2) Certains enseignants parlent très vite
- (3) Ils devraient ralentir un peu pour les cours d'introduction
- (4) \*Ils devraient accélérer un peu pour être moins ennuyeux

Alors que (3) est très acceptable dans un discours comme suite de (2), il n'en va pas de même pour (4). En (3), le contexte enchâssant du pronom laisse entendre clairement que l'on vise REFSET (ceux qui parlent vite, puisqu'on leur suggère de ralentir); cet ensemble est accessible pour le pronom pluriel. En (4) le contexte enchâssant laisse plutôt entendre qu'on en aurait après les enseignants qui ne parlent pas vite, mais cet ensemble (COMPSET) ne semble pas être accessible pour le pronom. La conclusion de Moxey et Sanford est qu'après (2), "l'ensemble le plus accessible pour une référence est l'ensemble des enseignants qui parlent vite (REFSET)." Mais si nous considérons maintenant (5) <sup>2</sup>:

- (5) Peu d'enseignants parlent vite

Les jugements relatifs aux suites discursives possibles sont différents:

- (6) ? Ils devraient ralentir pour les cours d'introduction
- (7) Ils devraient accélérer un peu pour être moins ennuyeux

(7) est acceptable, tandis que (6) l'est beaucoup moins.

L'idée générale défendue par Moxey et Sanford est que certains déterminants (par exemple *certain*s) font porter le focus sur REFSET, tandis que d'autres (par exemple *peu*) font porter le focus sur COMPSET. En vertu de l'association généralement reconnue entre focus et anaphore, les faits illustrés par (2-7) s'en trouveraient directement expliqués. Moxey et Sanford montrent en outre, sur la base d'études expérimentales, que des contrastes tels que (2)-(4) ou (5)-(7) ne sont que des préférences fortes<sup>3</sup>, non des règles d'exclusion stricte, ce qui est bien en accord avec la nature des faits qu'on impute généralement aux phénomènes de focalisation.

Si ces faits et cette analyse sont exacts, ils s'opposent à la théorie classique introduite et raffinée dans le cadre de la Théorie des Représentations du Discours (Kamp 1981, Kamp et Reyle 1993).

La DRT admet que "apparemment soustraire un ensemble à un autre n'est pas une opération autorisée pour la formation des antécédents pluriels" (Kamp et Reyle 1993: 307). Cette proposition générale s'appuie sur une série d'exemples généralement connus sous le nom d'"exemples des billes" et représentés par (8).

- (8) Huit des dix billes ont roulé sous le sofa.  
\*Elles(=les autres) sont restées dans ma main.

---

<sup>1</sup>Sauf impossibilité manifeste, nous prenons ici le parti de traduire, voire d'adapter les exemples anglais.

<sup>2</sup> Cet exemple n'est pas dans Moxey et Sanford. Il est forgé par moi aux fins de mise en contraste.

<sup>3</sup> Voir Moxey et Sanford, p. 61.

Le point illustré par (8) est que le pronom pluriel *elles* ne peut pas s'utiliser pour référer aux billes qui n'ont **pas** roulé sous le sofa, c'est-à-dire à COMPSET. Pour une analyse de cet exemple dans un cadre dynamique différent de la DRT, voir notamment Groenendijk Stokhof et Veltman (1996).

Si on suit Moxey et Sanford, il faudrait considérer cet exemple des billes seulement comme un cas particulier; dans d'autres cas, COMPSET serait accessible et les généralisations concernant l'anaphore devraient être modifiées en ce sens.

Sur le point de savoir si la possibilité de référer à COMPSET par un pronom est en opposition avec les fondements même des approches dynamiques ou seulement une correction éventuelle d'une généralisation empirique, les opinions peuvent diverger. La prise en compte de cette propriété n'est pas au nombre des motivations initiales de la DRT, et d'une certaine manière on pourrait dire que cette observation n'est rien d'autre qu'un constat empirique. La présentation de Kamp et Reyle (1993) s'inscrirait plutôt dans cette dernière manière de voir.<sup>4</sup> Cependant, les arguments de Groenendijk et al.(1996), notamment, sur un exemple comme (8), laissent penser que si on admet une référence pronominale à COMPSET, c'est l'ensemble des justifications des approches dynamiques qu'il faut repenser (Cf. Beyssade et Corblin (1996)).

Je donnerai dans cet article des arguments pour maintenir cette approche classique et traiter dans ce cadre les données présentées par Moxey et Sanford.

Dans la section 1, je rapporte les données problématiques et les analyses de ces deux auteurs. Dans la section 2, je considère un certain nombre d'objections contre ces analyses. Dans la section 3, je propose un traitement des prétendues références à l'ensemble ( $A \leftrightarrow \Box B$ ) en tant que références à l'ensemble A. Ce traitement repose sur une extension de l'opération d'*abstraction* introduite dans Kamp et Reyle (1993). La partition postulée n'est donc plus entre quantifieurs déterminant une préférence pour ( $A \leftrightarrow B$ ) ou pour ( $A \leftrightarrow \Box B$ ), mais entre quantifieurs déterminant une préférence pour ( $A \leftrightarrow B$ ) ou pour (A). La section 4 discute la nature de la propriété qui pourrait être à l'origine de cette partition. Contrairement à Moxey et Sanford qui relie la partition à une différence sémantique (monotonie décroissante), cette section tente d'établir que la préférence pour (A) pourrait être reliée à un "jugement de petitesse" concernant ( $A \leftrightarrow B$ ), lui-même associé à l'interprétation normative des quantifieurs.

## 1. La référence à COMPSET dans Moxey et Sanford (1993)

---

<sup>4</sup> Point confirmé par H. Kamp (c.p).

Moxey et Sanford retirent de leurs observations la généralisation empirique suivante:

(9) **Généralisation empirique:** Les quantifieurs monotones décroissants sont des quantifieurs qui font porter le focus sur COMPSET.

Un quantifieur monotone décroissant  $Q A B$ , est un quantifieur tel que  $B' \sqcup B \sqsubseteq (Q A B \sqsubseteq Q A B')$ . *Peu* est un exemple typique de quantifieur monotone décroissant:<sup>5</sup> *Peu de français nagent*  $\sqsubseteq$  *Peu de français nagent dans la mer*.

Admettons pour l'instant l'hypothèse des auteurs selon laquelle le pronom pluriel réfère préférentiellement à COMPSET dans le contexte créé par un quantifieur décroissant (en fait, nous aurons à remettre en cause cette hypothèse plus tard).

La question est alors: pourquoi devrait-il en être ainsi? La monotonie décroissante concerne l'argument "de droite" du quantifieur (l'ensemble B). Il paraît très difficile de relier cette propriété et la mise en focus de COMPSET. La seule manière de le faire passerait par la possibilité d'un REFSET nul pour les quantifieurs monotones décroissants, qui est suggérée par Moxey et Sanford. Même alors, la chaîne d'inférences reste très difficile à construire. Très grossièrement: un quantifieur décroissant admet nécessairement comme cas de vérification une situation où REFSET est nul, donc l'attention du locuteur portera préférentiellement sur COMPSET. Il y aurait me semble-t-il beaucoup de choses à ajouter pour qu'on accepte éventuellement la conclusion.

En outre, dans les exemples réels, la possibilité d'un REFSET nul est très souvent écartée sur la base de la maxime de quantité de Grice. (10) par exemple sera considéré comme un mensonge si l'étudiant qui le profère n'a lu aucun livre de Chomsky:

(10) J'ai lu peu de livres de Chomsky

Mais dans les exemples de ce type, ou dans des exemples plus explicites encore, l'interprétation des pronoms pluriels ne référant pas à REFSET reste préférée:

(11) Il n'y avait que trois sénateurs à la séance. Peu de sénateurs ont saisi l'intérêt du débat. Ils ont préféré aller au spectacle.

Moxey et Sanford observent que *only* ajouté à une expression numérique tend à rendre plus accessible une référence à COMPSET, sans en faire pour autant l'interprétation préférée. Ils notent que tous les éléments favorables à cette interprétation (notamment la poursuite du

---

<sup>5</sup> Du moins si on accepte de l'intégrer à la liste des quantifieurs "extensionnels" (Keenan, notamment, en raison du jugement de valeur convoyé par *peu* et *beaucoup* les exclut des quantifieurs caractérisables en termes de monotonie).

discours avec *parce que* ) ont un effet beaucoup plus grand sur *only x%* que sur *x%*. Or il est clair que *only* n'est pas monotone décroissant et exclut, même en théorie, toute possibilité d'un REFSET nul. En revanche, *only* semble bien générer un jugement de petitesse concernant REFSET. Dire que *Cinq étudiants seulement sont venus*, c'est impliquer que ce nombre d'étudiants est faible par comparaison à quelque norme. Le statut mixte des expressions incluant *only* pourrait s'interpréter de manière simple: *only* met en focus REFSET, tout en convoyant l'implicature que l'extension de cet ensemble est faible. La première propriété joue dans le sens d'une préférence anaphorique pour REFSET, le second dans le sens de sa moindre accessibilité. Nous poursuivons infra cette ligne d'explication.

Nous devons donc faire à Moxey et Sanford les objections suivantes concernant leur explication du phénomène: la possibilité (théorique) d'un REFSET nul ne donne pas véritablement de clé pour comprendre une focalisation sur COMPSET; les préférences ne sont pas affectées par les interprétations à COMPSET non nul, qui sont le cas général dans l'usage ordinaire du langage.

## 2. Les pronoms pluriels réfèrent-ils à COMPSET?

Reste l'hypothèse d'une référence à COMPSET qui n'est pas prédite par la DRT standard. La seule chose que cette théorie puisse prévoir comme antécédent pour un pronom pluriel, outre REFSET, est MAXSET. Cette possibilité est introduite dans Kamp et Reyle (1993, p.391) pour des exemples tels que (12):

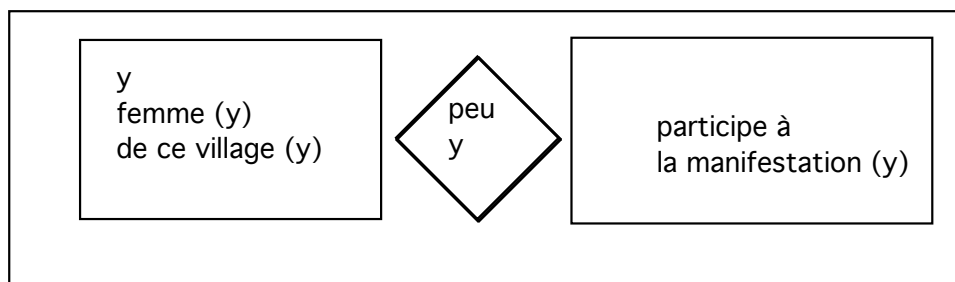
(12) Peu de femmes de ce village ont participé à la manifestation féministe. Ce n'est guère étonnant. Elles n'aiment guère les manifestations.

“En (12), nous avons tendance à interpréter *elles* comme référence aux femmes en général, ou peut-être aux femmes de ce village.”. L'analyse de ces références dites “génériques” est complexe. Nous ferons ici simplement l'hypothèse que certaines d'entre-elles peuvent être décrites comme référence à MAXSET. Dans cette hypothèse, l'“élagage” des conditions qui définissent A (*femmes de ce village, femmes*) doit être étudié, et comparé au processus anaphorique appelé “abstraction” dans Kamp et Reyle (1993).

### 2.1 *Abstraction* et référence à MAXSET

L'abstraction prend en entrée une phrase quantifiée comme en (13) et produit comme sortie un référent de discours pluriel qui fournit un antécédent pour le pronom. Ce référent de discours peut être défini comme l'ensemble total des individus qui vérifient l'union des conditions A et B, comme représenté par Y en (14).

(13)



(14)

$$Y = \Sigma y =$$

|                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------|
| y<br>femme (y)<br>de ce village (y)<br>participe à la manifestation (y) |
|-------------------------------------------------------------------------|

Bien que générique et abstraction soient présentés séparément dans Kamp et Reyle il est possible de les considérer comme deux exemples d'un phénomène général. L'abstraction représentée en (14) pourrait être qualifiée d'abstraction "totale" (*femme de ce village participant à la manifestation*), alors que l'interprétation générique serait une abstraction "minimale" (*femme*), avec, comme cas intermédiaire, l'interprétation *femme de ce village*. Quelques précisions peuvent d'ailleurs permettre de caractériser plus exactement les contraintes sur l'abstraction:

1. L'abstraction opère ou bien sur l'union du restricteur (A) et du domaine nucléaire du quantifieur (B), ou sur un sous-ensemble du restricteur. Il n'y a pas d'abstraction qui ne retiendrait qu'une partie du domaine nucléaire B.

2. Sur le restricteur (A), le processus d'abstraction semble opérer un élagage éventuel en vertu d'un parcours syntaxiquement orienté de "bas en haut"; l'abstraction retient l'ensemble nom + modifieur, ou seulement le nom.

Il y a une parenté évidente entre l'abstraction et l'analyse des pronoms de type E (*E-type pronouns*, voir Cooper 1979, Evans 1980, Heim 1990), qu'on accepte ou non, comme nous le faisons ici, l'abstraction partielle. Dans une analyse à la Evans, le pronom pluriel s'interprète comme référence à la totalité des individus qui satisfont les propriétés introduites dans la phrase initiale. Nous avons examiné ailleurs les rapports entre ce mécanisme et le phénomène plus général de subordination modale (Cf. Corblin 1994, et à paraître).

L'innovation majeure introduite ici est que nous autorisons des abstractions partielles. Cela permet à l'abstraction de produire aussi bien

les cas standard (REFSET), les lectures dites “génériques”, et des lectures intermédiaires.

(15) • Abstraction totale: REFSET. *Femme de ce village participant à la manifestation*. “Abstraction” dans Kamp et Reyle 1993.

(16) • Abstraction minimale: MAXSET+. *Femme*; “lecture générique” dans Kamp et Reyle 1993.

(17) • Abstraction intermédiaire: MAXSET<sup>-</sup>. *Femme de ce village*.<sup>6</sup>

Moxey et Sanford ne nient pas l’existence de l’interprétation MAXSET, bien qu’ils en parlent très peu, mais nient que ce qu’ils analysent comme référence à COMPSET (et que nous avons jusqu’à présent présenté comme tel) puisse être analysé comme une référence à MAXSET. Dans la section qui suit, j’essaierai d’établir la thèse inverse.

## 2.2 Référence à COMPSET, ou à MAXSET?

Un argument qui laisse entendre que la pseudo-référence à COMPSET des pronoms n'est pas une véritable interprétation imputable au pronom lui-même est qu'elle ne résiste pas à certaines opérations de focalisation portant sur la phrase où se trouve le pronom lui-même.

(18) Peu d’agriculteurs français partent en vacances; ils sont les seuls à avoir des économies

La tendance est ici très nette: l’interprétation qui s’impose est REFSET; la seule autre interprétation éventuellement acceptable est MAXSET: les agriculteurs français, dans leur ensemble, sont les seuls à avoir des économies. COMPSET (= ceux qui ne partent pas) est totalement inaccessible. On pourrait l’invoquer si par exemple on voulait utiliser (18) pour dire que les seuls à avoir des économies sont les agriculteurs qui ne partent pas en vacance.

Un autre argument tendant à la même conclusion est fourni par les cas d’anaphore anticipée:

(19) Bien qu’ils pratiquent régulièrement une activité sportive, peu d’élèves français jouent au cricket

---

<sup>6</sup> Nous ne considérerons pas ici les différences entre MAXSET<sup>+</sup> et MAXSET<sup>-</sup> et nous nous contenterons par conséquent d’exemples comportant pour sujet un nom sans modifieur. Cette question mérite néanmoins une discussion sérieuse dans la mesure où elle est une difficulté connue pour toutes les implémentations des analyses des pronoms de type E (voir notamment Cooper 1979, Evans 1980, Heim 1990). Si on envisage une telle généralisation du concept d’abstraction, il est permis de penser qu’il pourrait s’appliquer également aux cas dits d’”addition” [*summation*].

En (19) nous observons une très nette préférence pour MAXSET, COMPSET étant une nouvelle fois inaccessible.

Il ne manque pas, en outre, de cas où il est impossible d'utiliser le pronom pluriel pour atteindre COMPSET.

(20) Peu d'élèves ont rendu le devoir aujourd'hui. Ils devront le faire demain

(20) ne peut pas s'utiliser pour mentionner les élèves en retard. L'exemple est intéressant dans la mesure où on interprète les prédicats comme s'excluant mutuellement: un élève qui a rendu le devoir aujourd'hui n'a pas à le faire demain. Autrement dit, avec un tel prédicat dans la seconde phrase, on "attend" tout naturellement comme sujet, une mention des *autres* élèves, de ceux qui n'ont pas rendu le devoir aujourd'hui. Or le pronom pluriel ne parvient pas à réaliser cette mention. On peut tirer contre-argument de cet exemple: contre l'idée que le pronom pluriel aurait normalement accès à COMPSET. Mais on peut aussi en tirer argument en faveur d'une analyse en termes de référence à MAXSET: si (20) est peu acceptable c'est qu'une référence à MAXSET nous invite à admettre l'idée que tous les élèves auraient à rendre le devoir demain.

(21) s'inscrit dans le même paradigme:

(21) Peu d'élèves ont eu la moyenne à l'écrit. Ils n'ont pas compensé à l'oral

*compenser* ne se dit que pour celui à qui il manque quelque chose, donc pour ceux qui n'ont pas eu la moyenne. Le pronom pluriel n'est cependant pas acceptable dans ce contexte. On l'explique en revanche aisément s'il réfère à MAXSET: il n'est pas vrai que *compenser* puisse s'appliquer aux élèves qui ont eu la moyenne.

Mais si nous voulons éliminer toute référence à COMPSET de la théorie des pronoms pluriels, il faut essayer de prouver que toutes les prétendues références à COMPSET sont des références à MAXSET. Moxey et Sanford soutiennent que certains exemples comme (22) ne peuvent pas être interprétés de la sorte.

(22) Hardly any of the MPs attended the meeting. They were out at the pub or with their secretaries instead

Je vais tenter de montrer à l'inverse que des exemples analogues fournissent des arguments contre une analyse en termes de référence à COMPSET. Le test que je propose est simple: si le pronom est une référence à COMPSET, son remplacement par une référence explicite à cet ensemble devrait préserver l'interprétation de la phrase originelle. Or il n'en va pas ainsi apparemment.

(23) a. Peu d'électeurs français ont voté pour le candidat du parti communiste

b. Ils ont voté pour le candidat de la droite à 40% environ



c. Ceux qui n'ont pas voté pour le candidat du PC ont voté pour le candidat de la droite à 40%

Il est clair que les interprétations (23b) et (23c) s'opposent: (23b) vise 40% de l'électorat français (électorat communiste compris); (23c) vise 40% de l'électorat non communiste.

Considérons maintenant (24):

- (24) a. Peu de français sont partis en vacance cette année.  
b. Ils sont restés chez eux.  
c. Ceux qui ne sont pas partis sont restés chez eux.

Alors que (24b) est acceptable, (24c) est une lapalissade. La conclusion naturelle est que *ils* en (24b) ne réfère pas à COMPSET.

Le verbe *préférer* fournit un argument du même ordre:

- (25) a. Peu de français sont partis en vacance.  
b. Ils préfèrent rester à la maison  
c. Ceux qui ne partent pas préfèrent rester à la maison

(25b) exprime une répartition quantitative des Français entre deux types d'activités; (25c) dit que ceux qui sont restés à la maison l'on fait en vertu de leur préférence pour cette activité.

L'argument d'ensemble est par conséquent que dans de nombreux cas qui sont présentés en faveur d'une référence à COMPSET, il y a une opposition nette entre l'interprétation du pronom pluriel et l'interprétation des références explicites à COMPSET. Ces mêmes exemples donnent plutôt en outre des arguments pour postuler une référence à MAXSET. Nous sommes donc dans une situation classique où le rasoir d'Occam devrait s'appliquer aux références à COMPSET.

Un tenant de ces références pourrait néanmoins faire valoir que dans certains exemples, il est impossible d'analyser les pronoms comme références à MAXSET. Moxey et Sanford eux-mêmes (pp. 63-64) donnent leurs arguments en ce sens.

Ils rappellent tout d'abord, à propos d'exemples comme (22) que les sujets de leurs expériences et des juges indépendants "avaient le loisir de choisir *MPs en général, tous les MPs*, et n'ont tout simplement pas choisi cette réponse". Leur conclusion est que "les gens pensent que des références à COMPSET sont faites". Je pense que les analyses que nous donnerons infra dans la section (4.2) pourraient jusqu'à un certain point rendre compte de cette conviction. Il me semble cependant que sur ce point, des expériences propres à trancher le débat devraient être spécialement conçues. La situation est particulièrement difficile pour les références à des ensembles pluriels: il faut en effet distinguer le référent visé, qui peut être un ensemble entier et les individus particuliers que "l'on a en vue" au moment où l'on prononce l'énoncé. Ainsi, il est banal de dire *Les députés sont tous malhonnêtes*, ou *Les Français sont des veaux* en pensant à tel ou tel sous-ensemble en particulier. Il faut aussi tenir compte du fait que la référence à des ensembles entiers n'est jamais strictement exhaustive: *les députés* signifie le plus souvent *les députés dans leur majorité*. Remarquons que trancher la question est

particulièrement difficile ici: la première phrase de (22) implique que la majorité des députés n'était pas à la séance. Est-ce que la seconde phrase réfère à la majorité des députés, ou seulement à ceux qui n'étaient pas à la séance? Il devient très difficile de choisir, puisque les députés qui n'étaient pas en séance représentent en fait la majorité des députés.

Si nous avons raison de caractériser ainsi les conditions qui font "prendre une référence à MAXSET pour une référence à COMPSET" il devrait être facile d'en tirer une expérience probante. Plaçons-nous dans une situation où COMPSET ne représente pas la majorité de MAXSET, par exemple dans une phrase comme "Moins de 80% des Français sont allés aux urnes": REFSET est ici, dans l'interprétation préférée, voisin de 80% et COMPSET voisin de 20%. Il y a alors une très grande inégalité entre COMPSET et MAXSET. Ce qu'on attend, si les prétendues références à COMPSET sont en fait des références à MAXSET, c'est que les locuteurs refusent dans de tels exemples d'interpréter un pronom pluriel comme référence à COMPSET. Or c'est bien selon moi ce qu'on observe, et cette présomption théorique est parfaitement recoupée par les données expérimentales très nettes rapportées par Moxey et Sanford eux-mêmes, et pour lesquelles ils ne proposent pas d'explication. Ils constatent en effet que pour des expressions comme *moins de 20%*, le pourcentage de référence à COMPSET parmi leurs informateurs est 0.775, alors que ce pourcentage est de 0.375 pour *moins de 80%*. Cela s'explique très bien dans notre analyse. Il s'agit dans tous les cas d'une référence à MAXSET, et il est d'autant plus difficile de croire qu'elle vise plus particulièrement COMPSET que COMPSET représente une moindre partie de MAXSET. Cette donnée fournit donc selon moi un argument expérimental sérieux contre l'hypothèse d'une référence à COMPSET.

Le second argument de Moxey et Sanford est fondé sur *instead*. Ils posent que *instead* "rassemble ceux qui agissent d'une manière différente de celle qui est indiquée dans la première phrase (*aller au meeting*), c'est à dire COMPSET". Mais l'argument ne peut pas être que *instead* sélectionne nécessairement un sujet qui réfère à COMPSET. Considérons les phrases suivantes:

- (26) a. Hardly any of the MPs attended the meeting  
b. Most of them were out at the pub or with their secretaries instead.

Ce qu'asserte (26b), c'est que *les députés* ne vérifient pas le prédicat "assister à la séance", dans leur majorité. On ne peut donc admettre l'usage de *instead* comme preuve d'une référence à COMPSET plutôt qu'à MAXSET; l'exemple (22) supra, fourni par Moxey et Sanford eux-mêmes le montre assez.

Comme nous l'avons montré plus haut pour d'autres exemples, il y a de nombreux cas où le remplacement du pronom par une référence

explicite à COMPSET ne préserve pas l'interprétation. Cela pourrait être le cas pour *instead*, et s'applique au verbe *préférer*.

- (27) a. Peu d'hommes aiment les rousses  
b. Ils préfèrent les blondes

En (27) il n'y a pas d'interprétation COMPSET accessible. La seule interprétation possible est que les hommes (en général, y compris les amateurs de femmes rousses) préfèrent les blondes.

### 3. Dérivation des pseudo-références à COMPSET

#### 31. MAXSET et les modifieurs de restriction

Choisissons d'appeler "modifieurs de restriction" (MR) des expressions telles que: *en majorité, en général, pour x% d'entre-eux, etc.*, illustrées par (28) et (29):

- (28) Les électeurs français ont voté en majorité pour Chirac  
(29) Les électeurs français ont voté Chirac à 52%

Ces expressions sont attachées à des définis pluriels et indiquent qu'une proportion particulière de l'ensemble dénoté par le défini pluriel satisfait le prédicat. Des interprétations semblables sont obtenues au moyen de GN complexes tels que *la majorité des électeurs, 5% des électeurs*.

Un autre type de restriction est produit par enrichissement contextuel du domaine de quantification. Quand quelqu'un dit que *les étudiants* sont paresseux, il peut avoir en vue les étudiants qu'il connaît, ceux de son université, tous les étudiants, etc. Habituellement, c'est le contexte de discours qui permet de trouver la restriction admise tacitement par le locuteur.

Je vais essayer maintenant de fournir une analyse des pronoms pluriels qui associe des deux types de restriction.

#### 3.2 Un exemple

Considérons d'abord (30):

- (30) a. Peu d'étudiants ont assisté au cours supplémentaire.  
b. Vous savez, ils sont très paresseux.

La notion d'abstraction précédemment introduite permet d'obtenir deux dénotations pour le pronom pluriel: *les étudiants*, d'une part, et *les étudiants qui ont assisté au cours supplémentaire* d'autre part. Dans ce processus, le pronom fonctionne, grossièrement, comme un quantifieur universel dont le restricteur est enrichi par la phrase antérieure.

La formulation en termes d'abstraction conduit à voir les choses en termes de référents de discours; la phrase initiale, via le processus d'abstraction, introduit deux référents de discours pluriels: l'un correspond à la somme des individus de REFSET, l'autre à la somme des individus de MAXSET.

Comme n'importe quel groupe nominal défini au pluriel, ces pronoms sont en outre soumis éventuellement à une modification de restriction,

soit explicitement, soit implicitement; la restriction implicite correspond le plus souvent à des expressions telles que: *en général, habituellement, en principe, normalement, etc.*

Dans un exemple tel que (30), nous avons par conséquent deux interprétations, chacune munie d'un MR implicite, soit:

- (31) a. Les étudiants sont  $MR_a$  très paresseux  
b. Les étudiants qui assistent au cours supplémentaire sont  $MR_b$  très paresseux

Il semble utile d'admettre que  $MR_a$  et  $MR_b$  ne sont pas nécessairement identiques. (30) étant perçu comme exemple de discours ordinaire, l'interprétation stricte (universelle) n'est pas requise. L'interprétation MAXSET (35a) implique en tant que telle un ensemble de cardinalité importante, et dont l'extension n'est pas connue avec précision. Nous supposons que  $MR_a$  correspond alors à "en général", "dans la plupart des cas", etc.

Au contraire, REFSET, désigne, par définition un ensemble considérablement plus restreint. Dans beaucoup de cas, cet ensemble est réellement très petit si on le compare à MAXSET (en (30) par exemple, le nombre des étudiants présents au cours est très faible rapporté aux étudiants, du département, de l'université, du pays, etc.). Nous supposons que dans un tel cas, MR est plus proche de la quantification universelle stricte.

Nous sommes maintenant en mesure de mieux caractériser l'interprétation MAXSET que nous offrons en remplacement de l'interprétation COMPSET de Moxey et Sanford.

(31 a) affirme que les étudiants (en général) sont paresseux. La phrase ne donne donc pas une propriété vérifiée par le seul COMPSET.

Si les données expérimentales de Moxey et Sanford sont correctes, elles indiquent par conséquent une préférence induite par certains quantifieurs pour MAXSET. Dans notre exemple (30) il semble que cela se vérifie.

Nous allons d'abord tenter de fournir une explication pour cet exemple spécifique avant de proposer une généralisation dans la section suivante.

La première phrase de (30) affirme que le nombre d'étudiants qui assistent au cours supplémentaire est faible, rapporté au nombre attendu eu égard à quelque norme. La seconde phrase attribue une propriété (la paresse) ou bien à tous les étudiants (ou du moins à la majorité d'entre-eux) ou à ceux qui assistent au cours. Si nous voulons entrer dans notre base de connaissance l'information que le locuteur de ce discours entend convoier, la meilleure interprétation est l'interprétation "*ils* = les étudiants en général". C'est la meilleure interprétation parce qu'elle supporte une relation de discours parfaitement identifiable: dans les termes de Hobbs (1990) une relation d'*explication* ou de *cause* entre b et a (voir aussi Lascarides et Asher (1993), et Asher (1996)). Intuitivement: le nombre d'étudiants du cours supplémentaire est faible *parce que* les étudiants sont, dans leur

majorité, paresseux. Le facteur décisif propre à cet exemple est que normalement, si  $x$  vérifie le prédicat de la phrase  $b$  (*être paresseux*), alors  $x$  ne vérifie pas le prédicat de la phrase  $a$  (*assister à un cours supplémentaire*).

Si le récepteur du discours choisit l'interprétation "*ils* = les étudiants qui assistent au cours", ce qui n'est pas strictement impossible, alors la seconde phrase exprime quelque chose qui fait de la phrase  $a$  un fait inattendu. Ce choix est donc moins plausible.

### 3.3 Généralisation

Si nous acceptons les données mise au jour par Moxey et Sanford, tout en les reformulant, nous avons la charge d'expliquer pourquoi certains quantifieurs facilitent pour un pronom pluriel subséquent une référence à MAXSET (les "compset focusers" de Moxey et Sanford), la référence à REFSET restant une option ouverte pour tous les quantifieurs.

L'idée générale que nous défendons est que la référence à REFSET est l'option de base fournie par la structure quantifiée et l'abstraction maximale. L'abstraction opère sur l'ensemble des conditions liées par le quantifieur. L'abstraction partielle est une option seconde, en principe moins accessible, sans doute parce qu'elle préserve moins la continuité du discours.

Un tel principe général peut être rapproché des phénomènes en cause dans la subordination modale (Cf. Roberts 1987, Corblin 1994, et à paraître). Après une phrase modale, c'est en général la somme *restreicteur + scope* qui est accommodée comme restreicteur d'une continuation modale:

(32) S'il pleut, je rentre à Paris  
Je me remets au travail  
= s'il pleut et que je rentre à Paris, je me remets au travail

Mais cela peut éventuellement être remis en cause par la sémantique du quantifieur, par exemple dans (33):

(33) S'il pleut, je rentre rarement à Paris  
Je me remets au travail  
= S'il pleut, je me remets au travail

Dans (33), la seconde phrase ne prend pas pour domaine l'ensemble des conditions associées par la première (*il pleut et je rentre à Paris*), mais seulement les conditions associées au restreicteur de la phrase.

Dans le cas des quantifieurs et des phrases factuelles qui nous occupent ici, la sémantique du quantifieur peut également agir contre la prééminence structurale (syntaxique) de REFSET; le cas le plus évident

est celui des quantifieurs assertant que REFSET est nul, comme *aucun*. La seule interprétation ouverte sera alors évidemment MAXSET<sup>7</sup>

Supposons qu'une série de quantifieurs présente REFSET non comme quantité nulle, mais comme une "petite" quantité si on la rapporte à celle qui paraît normale au locuteur dans la situation d'évaluation considérée. On pourrait alors supposer qu'une telle évaluation joue contre la mise en focus de REFSET qui accompagne en principe la quantification (facteur syntaxique, ou structural).

Tout d'abord, si la première phrase affirme que REFSET s'écarte d'une norme, on comprend que la seconde phrase tende souvent à s'interpréter comme une *explication* de cette situation anormale fondée sur quelque propriété de MAXSET. Une telle hypothèse couvre assez bien les observations de Moxey et Sanford qui notent que très souvent une suite en *parce que* augmente considérablement la préférence pour une anaphore à MAXSET. Mais si la seconde phrase contient suffisamment d'informations pour construire une relation de succession au prédicat de la première, alors l'anaphore à REFSET sera rétablie.

Plus généralement, la simple affirmation que REFSET est une petite quantité, une quantité insuffisante, ou négligeable peut suffire à expliquer qu'un tel ensemble ne s'impose pas nécessairement comme sujet de discours privilégié. En revanche, on attend plutôt des commentaires sur l'ensemble qui a comme propriété d'avoir une intersection anormalement faible avec la propriété mentionnée dans la première phrase.

En somme, nous proposons de combiner les deux propriétés pertinentes de la manière suivante:

1- propriétés syntaxiques, ou structurales: toute quantification donne une préférence à l'abstraction maximale (REFSET).

2- propriétés sémantiques: les quantifieurs qui sont accompagnés d'un jugement de petitesse sur REFSET, jouent contre cette préférence, donc en faveur d'une abstraction partielle.

Un fait vaut sans aucun doute d'être noté à propos des données. Il semble que la possibilité d'avoir accès à MAXSET soit très faible si le pronom se trouve dans une proposition reliée à la proposition antécédente par un connecteur syntaxique:

(34) Peu de députés ont assisté à la réunion et ils sont restés chez eux

(35) Peu de députés ont assisté à la réunion mais ils sont restés chez eux

(36) Peu de députés ont assisté à la réunion. Ils sont restés chez eux

---

<sup>7</sup> Les analyses en termes de pronoms de type-E doivent également reconnaître cette restriction particulière pour les quantifieurs assertant que REFSET est vide (Cf. Evans 1980, Heim 1990).

Si (36) s'interprète aisément comme référence à MAXSET, (34) et (35) semblent peu acceptables, l'interprétation MAXSET étant fortement induite par les prédicats incompatibles (*assister à la réunion/rester chez soi*). Le point semble être que *dans* une structure syntaxique, seule l'abstraction totale (REFSET) est accessible, l'abstraction partielle étant prohibée. Tout se passe comme s'il fallait la discontinuité apportée par le changement de phrase pour autoriser une reprise partielle. Dans les contextes syntaxiques où le pronom peut être lié, l'abstraction partielle n'est pas d'avantage possible:

(37) Peu d'hommes pensent qu'ils sont supérieurs aux femmes

(37) ne peut pas signifier selon moi la même chose que (38):

(38) Peu d'hommes pensent que les hommes sont supérieurs aux femmes <sup>8</sup>

Il semble par conséquent que le seul fait d'opérer *dans* une structure syntaxique tende en général à prohiber l'abstraction partielle; dit autrement: l'abstraction partielle n'appartient qu'aux connexions discursives. L'idée générale serait que l'abstraction partielle est une rupture de la continuité discursive (on dénoue ce que la quantification lie) incompatible avec le type de continuité forte associée à un lien syntaxique, et admissible seulement dans le cas d'un changement de phrase.

Les quantifieurs qui ne comportent pas d'évaluation (par exemple les nombres ou quantités) n'ont aucun effet sur la préférence structurellement déterminée pour REFSET. Les quantifieurs qui contiennent un jugement opposé (*beaucoup, plus de ...*) ne peuvent que renforcer la préférence structurellement déterminée pour REFSET. Au moins intuitivement, on peut s'accorder sur le fait que les quantifieurs rassemblés par Moxey et Sanford en tant que "compset focus" ont pour propriété distinctive ce que nous avons appelé jusqu'à présent un jugement de petitesse.

#### 4. Les propriétés pertinentes des quantifieurs

L'idée générale que nous développons dans cette section est qu'il n'y a pas de connexion directe entre monotonie décroissante et accessibilité de MAXSET bien qu'un lien indirect puisse être établi, la monotonie décroissante s'accompagnant régulièrement de la propriété pertinente, à savoir le jugement de petitesse sur REFSET.

##### 4.1. Monotonie décroissante et refsets normaux

Supposons une classe d'élèves français contenant trente élèves: trois d'entre-eux jouent au cricket, et les autres ne pratiquent aucun sport.

---

<sup>8</sup> Certains locuteurs ne partagent pas sur ce point mes jugements.

Appliquée à cette classe, l'affirmation (46) serait vraisemblablement jugée vraie:

(39) Dans cette classe, peu d'élèves pratiquent un sport

En revanche, il n'est pas du tout évident que (40) serait automatiquement jugée vrai, même par ceux qui admettent que le cricket est un sport:

(40) Dans cette classe, peu d'élèves jouent au cricket

Certains locuteurs jugent (39) vrai et (40) faux; d'autres jugent les deux phrases vraies; d'autres hésitent sur (40).

Informellement on peut rendre compte ainsi des différences.

1) Trois sur trente est une proportion qui justifie l'usage du quantifieur *peu*. (39) est donc vrai; il en va ainsi de toute proportion égale ou inférieure: si le cricket est un sport, (40) est donc forcément vrai.

2) Comparé à la proportion normale, souhaitable ou attendue des pratiquants d'un sport sur une classe d'élèves français, trois sur trente est inférieur, donc l'usage de *peu* est justifié, et (39) est vrai. Le fait que le cricket soit un sport n'autorise pas d'inférence concernant (40), car nous avons besoin de connaître la proportion normale, souhaitable ou attendue des joueurs de cricket dans une classe française. Celle-ci pourrait parfaitement être voisine de zéro, et (40) jugé de ce fait faux.<sup>9</sup>

J'appellerai l'interprétation illustrés par 1) une interprétation "absolue" des quantifieurs, et 2) un interprétation "normative". La théorie des quantifieurs généralisés ne prend en compte que l'interprétation absolue des quantifieurs. Les caractérisations des quantifieurs en termes de monotonie ne s'appliquent qu'aux interprétations absolues. *Peu* par exemple, n'est monotone que dans son interprétation absolue mais non dans son interprétation normative. Cela pourrait expliquer pourquoi le statut de quantifieur monotone décroissant de *few* n'est pas un fait hors de toute controverse dans la littérature.

Nous pouvons illustrer la différence entre les deux interprétations.

| Interprétation absolue                                | Interprétation normative                                                                           |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| $peu_a A B =_{def} \frac{A \leftrightarrow B}{A} < k$ | $peu_n A B =_{def} \frac{A \leftrightarrow B}{A} < N \left( \frac{A \leftrightarrow B}{A} \right)$ |

<sup>9</sup> Il y a en fait une autre possibilité au moins, à savoir que la proportion normale des joueurs de cricket soit évaluée non par rapport aux élèves, mais par rapport à ceux qui pratiquent un sport. Des phénomènes de cet ordre sont omniprésents dans les phrases habituelles par exemple: "En général, Marie porte une robe rouge" ne dénote pas le rapport entre les instants où Marie porte une robe rouge et tous les autres instants, mais seulement le rapport à ceux où elle porte quelque chose.



La différence pertinente est que *peu<sub>A</sub>* est défini par comparaison à une valeur numérique, alors que *peu<sub>n</sub>* est défini par comparaison à une norme elle-même relative à A et B. Si *peu<sub>A</sub>* autorise les inférences dictées par la monotonie, *peu<sub>n</sub>* n'autorise aucune inférence de ce type.

On notera que ce type de restriction est différent de la restriction habituelle qui affecte les domaines des quantifieurs en contexte. Celle-ci affecte uniquement l'extension de l'ensemble A. Ainsi, *Peu d'élèves apprennent le russe* peut s'entendre par rapport à une classe, un établissement, un pays, etc. L'interprétation normative en revanche suppose la prise en compte d'une norme concernant le rapport entre A (quelle que soit la manière dont on entend le restreindre) et  $A \leftrightarrow B$ .

Si nous voulons soutenir que l'existence de ces deux interprétations du même quantifieur n'est pas un pur accident, plusieurs stratégies sont envisageables. Nous pouvons concevoir les deux interprétations comme spécification d'une valeur constante plus abstraite. *peu* aurait comme contenu constant "inférieur à x", x étant spécifié comme une norme, ou bien comme un petit nombre. On observera qu'une telle disjonction n'est pas propre à *peu*, mais s'applique aussi à des items comme *petit*: un *petit x*, c'est soit un x inférieur en taille à la norme concernant les x (Cf. *un petit éléphant*), soit un x dont la taille est voisine de zéro.

Pour ce qui relève du choix entre les interprétations, il semble qu'on l'opère en fonction de nos connaissances relatives aux normes. Si nous avons une idée de la norme, c'est l'interprétation normative que nous choisissons (Cf. *un petit éléphant*). Si nous n'en avons aucune idée, ou si quelque information contextuelle nous y invite, nous aurons recours à l'interprétation absolue, qu'il serait possible de voir comme une sorte d'interprétation par défaut choisie *a fortiori* (une quantité voisine de zéro a toutes chances d'être inférieure à la quantité attendue).

La parenté entre *petit* et les quantifieurs comme *peu* est peut-être confirmée par les tournures suivantes:

- (41) Il y avait peu de volontaires, pour un régiment d'élite
- (42) Il est petit pour une pilier

Le groupe en *pour* s'interprète typiquement comme mention d'un domaine qui est associé à une norme spécifique concernant la taille ou la quantité. Un tel complément ne peut pas s'interpréter pour les quantifications exactes:

- (43) \*Il y avait trois volontaires, pour un régiment d'élite
- (44) \*Il mesure un mètre soixante pour un pilier

L'interprétation de *peu* est donc comparable à celle de *petit* et peut être résumée ainsi: 1) interprétation normative: REFSET est inférieur au REFSET normal; 2) interprétation absolue: REFSET représente une quantité voisine de zéro.

Il n'est pas possible de discuter en détail ici la sémantique de *beaucoup* et *peu* qui nous éloignerait par trop de notre objectif initial (Voir sur ce point notamment Westerståhl (1984) Keenan et Stavi

(1986), Partee (1988) Partee et al. (1990))<sup>10</sup>; on en restera à ce qui paraît être la propriété cruciale pour la question étudiée, à savoir l'implicature de petitesse, commune et à l'interprétation absolue ( $k$  est un petit nombre) et à l'interprétation normative.

Tous les quantifieurs n'ont pas une interprétation normative: les expressions de quantité (nombre et proportions) par leur constitution même ne peuvent avoir qu'une interprétation absolue. Cela vaut également pour des nombres "indéfinis" comme "*plusieurs*".

En revanche, beaucoup d'expressions numériques complexes (expressions modifiées par des particules) semblent avoir des propriétés comparables à celles de *peu*. C'est le cas d'expressions comme *x seulement*, *moins de x*. Considérons par exemple les deux phrases qui suivent:

(45) 79% de la population a un emploi permanent

(46) Moins de 80% de la population a un emploi permanent

(46) est typiquement utilisé pour affirmer que REFSET est inférieur (de peu) à 80%, et que ce pourcentage est inférieur à ce qui est jugé normal (ou souhaitable) pour le locuteur. Il y a donc deux sur-déterminations de l'interprétation "mathématique" standard (" $<$ "): 1) la proximité à l'élément de comparaison; 2) la comparaison à une norme. On peut noter que l'une quelconque de ces sur-déterminations étant admise, la monotonie décroissante disparaît.

(47) énumère les niveaux d'interprétation de "moins de 80%":

(47) Interprétations de *moins de 80%*:

1. Interprétation mathématique: pourcentage inférieur à 80%

2. Restriction gricéenne (quantité): pourcentage inférieur à 80% et voisin de 80%

3. Jugement normatif: pourcentage inférieur à 80% , et inférieur à une norme.

La restriction (2) peut être dérivée de la maxime de quantité. Il ne s'agit que d'une implicature qui peut être défaite dans certains contextes de discours. C'est notamment le cas si le contexte introduit 80% et que (47) prenne une valeur comparative.

(48) En Allemagne, 80% de la population a un emploi permanent. En France, moins de 80% de la population a un

---

<sup>10</sup> On peut simplement suggérer que l'interprétation *normative* introduite ici pourrait fournir une explication pour plusieurs observations enregistrées dans la littérature et notamment celle-ci: Westerståhl (1984) note que certains emplois semblent supposer une comparaison des *A qui B* non à *A*, mais à *B*: *Beaucoup de Scandinaves ont reçu le prix Nobel* signifiant *parmi les prix Nobel, il y a eu beaucoup de scandinaves*. De telles propriétés semblent pouvoir être dérivées de l'interprétation normative de *beaucoup*, mais je n'entreprendrai pas de le montrer ici.

emploi permanent; en fait on estime le pourcentage des actifs salariés en France à 60%.<sup>11</sup>

Il est beaucoup plus difficile de défaire le jugement normatif. (48) est parfaitement acceptable, mais (49) franchement bizarre.

(49) Moins de 80% de la population a un emploi permanent, ce qui est peu.

(50) Moins de 80% de la population a un emploi permanent, ce qui est beaucoup.

Il y a un parallélisme évident entre l'interprétation mathématique et le jugement normatif: la première évalue REFSET comme inférieur à une valeur, la seconde évalue REFSET comme inférieur à une norme. On notera bien, cependant que la borne supérieure n'est pas, en général, identique à la norme. On peut par exemple estimer qu'en (46), c'est 100% qui constitue la norme. Il semble en outre que les quantifieurs munis de cette interprétation mathématique qui produit la monotonie décroissante aient tous la même implicature d'infériorité à une norme. Il y a là sans doute plus qu'un accident, et l'homologie des deux comparaisons peut être considérée comme naturelle. Cela nous donne un moyen d'intégrer la généralisation empirique (9) de Moxey et Sanford : les quantifieurs monotones décroissants génèrent un jugement de petitesse, lequel déclenche la "dé-focalisation" de REFSET.

Il est intéressant en effet d'observer les propriétés des quantifieurs d'approximation: *un peu moins de x*, *près de x à peine x*, *presque x*. A première vue, *un peu moins de x* est proche de *moins de x* modifié par l'implicature de quantité. La différence est qu'il n'est pas monotone décroissant. Or on constate que *un peu moins de x*, ne génère pas de jugement normatif: dans la phrase qui suit, *peu* et *beaucoup* me semblent également acceptables.

(51) Un peu moins de 80% de la population a une emploi permanent, ce qui est peu/beaucoup

*Près de* implique un jugement normatif inverse de celle de *moins de x*, alors que *à peine x* implique un jugement normatif similaire à celui de *peu*.

(52) A peine 80% de la population a une emploi permanent, ce qui est peu/\*beaucoup

(53) Près de 80% de la population a une emploi permanent, ce qui est \*peu/beaucoup

*Presque* n'est pas associé à un jugement de petitesse, mais plutôt au jugement inverse :<sup>12</sup>

(54) Presque 80% de la population a une emploi permanent, ce qui est \*peu/beaucoup

Partant de ces exemples, on peut confirmer l'hypothèse que si la monotonie décroissante génère régulièrement un jugement de petitesse,

---

<sup>11</sup> Je dois cet exemple à Claire Beyssade.

<sup>12</sup> Le cas de *presque personne* est particulier. L'implicature normative ne me paraît pas très distincte dans ce cas.

celui-ci peut être associé à des items lexicaux indépendamment de leur interprétation mathématique.

*Seulement* pourrait constituer, en quelque sorte, un cas intermédiaire. *Seulement*  $x$  n'est pas monotone, mais génère un jugement de petitesse. Il est plausible d'établir un parallèle entre la sémantique de cette particule et ce jugement. On caractérise généralement la sémantique de *seulement* (voir notamment Rooth 1985, 1992) en disant qu'il oppose les individus satisfaisant le prédicat à un ensemble de valeurs alternatives constituées par le contexte. En un sens donc, la sémantique de *seulement* implique toujours une comparaison de REFSET à un ensemble plus vaste,  $\text{REFSET}_{\text{alt}}$ , l'ensemble des individus qui auraient pu (dû) le satisfaire. Le jugement de petitesse s'obtient en parallèle,  $\text{REFSET}_{\text{alt}}$  étant souvent, par défaut, promu en norme. Comment interprète-t-on, par exemple (55)?

(55) Seulement 80% des français ont un emploi stable

REFSET est présenté comme inférieur à une norme, qui est coextensive à l'ensemble des alternatives que l'on prend en compte. Il y aurait donc dans le cas de *seulement*, un parallélisme maximal entre la sémantique (focus/alternatives) et le jugement normatif (REFSET/REFSET normal).

Nous concluons ce rapide survol de quelques quantifieurs qui déterminent une préférence sensible pour une anaphore à MAXSET en insistant sur le fait que leur propriété commune est le jugement de petitesse, que celui-ci soit ou non dans un rapport reconstituable à leur sémantique.

## 5. Conclusions.

Nous avons donné dans cet article des arguments conduisant à éliminer la référence à COMPSET de la théorie des pronoms discursifs, et suggéré un autre traitement des données expérimentales de Moxey et Sanford (1993). Ces arguments militent donc pour le maintien de la théorie standard de l'anaphore en DRT. Les quantifieurs que Moxey et Sanford traitent comme des "compset focusers" ont été ici considérés comme des quantifieurs qui "défocalisent" REFSET et favorisent une référence à MAXSET. Cette dernière interprétation est rendue possible par une généralisation de l'opération d'abstraction, nécessaire par ailleurs dans la théorie (Cf. Kamp et Reyle 1993). Beaucoup de détails concernant la généralisation de cette opération restent à examiner.

Les quantifieurs qui favorisent l'interprétation MAXSET sont selon nous les quantifieurs impliquant un jugement de petitesse sur REFSET (le jugement que REFSET est inférieur à une norme). Ce jugement lui-même n'est pas indépendant de la monotonie décroissante, et nous avons tenté de montrer que si le jugement de petitesse peut exister indépendamment de la monotonie décroissante, cette dernière semble impliquer régulièrement une interprétation normative du quantifieur en

termes de petitesse. Le travail montre par conséquent la nécessité d'une investigation plus détaillée concernant les rapports entre interprétation absolue et interprétation normative des quantifieurs .

La voie de recherche explorée par l'article est en somme que la dynamique des quantifieurs, c'est-à-dire leur capacité à rendre accessible telle ou telle partie du modèle pour des anaphores ultérieures est déterminée par la syntaxe de la quantification mais aussi par leur sémantique et notamment par l'interprétation normative des quantifieurs, laquelle semble une dimension très répandue de la quantification naturelle.

#### REFERENCE:

Asher, N. (1996) "L'interface pragmatique-sémantique et l'interprétation du discours", in *Langages* 123, pp. 30-51.

Anscombe, J.-C., Ducrot, O. (1988) *L'argumentation dans la langue*, Mardaga, Bruxelles.

Barwise, J. & Cooper, R. (1981) "Generalized quantifiers and natural language", in *Linguistics and Philosophy* 4, pp.159-219.

Cooper, R. (1979) "The interpretation of Pronouns", *Syntax and Semantics volume 10*, Academic Press, pp. 61-92.

Corblin, F. (1994) "A semantic-pragmatic interface for modal subordination", LGB meeting, London. (unpublished paper).

Corblin, F. (1995) *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.

Corblin, F. (à paraître) "L'anaphore en subordination modale", Actes du colloque d'Anvers *Anaphores et (in) cohérences*.

Corblin, F. et Beyssade, C., (1996) Introduction au numéro 123 de *Langages*, *Sémantiques du discours*, pp. 3-8.

Evans, G. (1980) "Pronouns", in *Linguistic Inquiry* 11, 2, pp.337-362.

Gabbay, D, Gueunthner, F. (1994) *Handbook of Philosophical Logic*, Voll-IV, Reidel, Dordrecht.

Grice, P. (1975) "Logic and Conversation", in COLE 1975, pp.41-58.

Groenendijk, J., Jansen, T., Stokhof, M. (1984) *Truth interpretation and information*, Dordrecht, Foris.

Groenendijk, J., Stokhof, M., Veltman, F. (1996) "Changez le contexte", in *Langages* 123, pp. 8-30.

Heim, I. (1990) "E-type pronouns and donkey anaphora", in *Linguistics and Philosophy* 13, pp.137-177.

Hobbs, J.R. (1990) *Literature and Cognition*, C.S.L.I. Stanford.

Kamp, H. (1981) "A theory of truth and semantic representation", in GROENENDIJK 1984, pp.1-41.

Kamp, H, Reyle, U. (1993) *From Discourse to Logic*, Kluwer.

Keenan, E. (1984) "A Boolean Approach to Semantics ", in GROENENDIJK 1984, pp.65-97.

Keenan, E., Stavi, J. (1986) "A Semantic Characterisation of Natural Language Determiners", in *Linguistics and Philosophy*, pp.254-326.

Lascarides, A., Asher, N. (1993) "Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment", in *Linguistics and Philosophy* 16, pp. 437-493.

Moxey, L., Sanford, T. (1993) *Communicating Quantities. A psychological Perspective*, Laurence Erlbaum Associates.

Partee, B. (1988) "Many Quantifiers", Proceedings of ESCOL.

Partee, B., ter Meulen, A., Wall, R. (1990) *Mathematical Methods in Linguistics*, Kluwer Academic Publishers.

Roberts, C. (1987) *Modal Subordination, Anaphora and Distributivity*, Ph.D. Thesis Massachusetts Un..

Rooth, M. (1985) *Association with Focus*, PhD Thesis, GLSA Amherst.

Rooth, M. (1992) "A Theory of Focus Interpretation", in *Natural Language Semantics* 1, pp.75-116.

van Benthem, J., ter Meulen, A. (1984) *Generalized Quantifiers in Natural Language*, Foris, Dordrecht.

Van Benthem, J. (1986) *Essays in logical Semantics*, Reidel, Dordrecht.

von Fintel, k. (1994) *Restrictions on Quantification Domains*, Ph. Dissertation, Amherst.

Westerståhl, D. (1984) "Determiners and Context Sets", in VAN BENTHEM 1984, pp.45-72.

Werterståhl (1994) *Quantifiers in Formal and Natural Languages*, in *Handbook of Philosophical Logic* , D. Gabbay et F. Guentner, eds. , Kluwer, pp 1-133.